

**Ville de  
Doué La Fontaine**

# **Les Arènes**

Règlement d'utilisation

## Préambule

Le site des Arènes comprend plusieurs parties distinctes dont les vocations sont différentes :

\* l'amphithéâtre situé à l'entrée du site, en bordure de la rue des Arènes, qui est utilisé pour les spectacles en période estivale.

\* l'espace des Arènes, située derrière l'amphithéâtre et auquel on accède par un passage reliant les deux parties. Cet espace est également desservi par un accès de service, rue des Récollets.

A partir de ce terrain d'agrément, on accède :

- à la salle des Halles, lieu de réception et d'animation pour les associations et les familles,

- aux galeries situées en périphérie (ou caves) qui servent principalement pour des expositions (Journées de la Rose, atelier de peintures, etc...).

Les Arènes sont ainsi à la fois un site touristique et le principal lieu d'animation de la Cité douessine.

## Règles à respecter

Pour l'utilisation des Arènes, les usagers doivent suivre les règles ci-après :

### **1) Visite du site**

Les visites ont lieu uniquement aux horaires prévus ou sur rendez-vous. Elles sont guidées et soumises au paiement du tarif en vigueur. L'attente se fait à l'entrée située rue des Arènes.

Les visiteurs sont tenus de respecter les consignes communiquées par l'agent communal assurant la visite.

Les chiens ne sont admis que tenus en laisse. Cette règle est applicable pour l'ensemble des utilisations.

### **2) Utilisation des Halles**

#### **2.1 - Utilisation par les particuliers**

L'utilisation des halles et éventuellement des cuisines est réservée aux particuliers ayant signé une convention d'utilisation avec la Ville précisant les biens mis à disposition, la durée et l'objet de l'utilisation.

Les usagers doivent utiliser les locaux et équipements dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Ils doivent veiller à respecter la tranquillité du voisinage et éviter le tapage nocturne.

La location des halles est consentie pour l'utilisation du préau et des abords immédiats.

A défaut d'autorisation expresse, les participants ne doivent pas pénétrer dans la partie en amphithéâtre, ni à l'intérieur des caves périphériques.

Le stationnement des véhicules est interdit à l'intérieur du site, sauf pour les véhicules de service qui sont autorisés à accéder par l'entrée située rue des Récollets.

En cas d'utilisation de vaisselle, celle-ci est à demander à la concierge. Cet agent effectue le contrôle et vérifie que le matériel est rendu au complet et en bon état de propreté.

Pour les vins d'honneur, le concours de la concierge peut être sollicité moyennant un supplément de prix. Au delà de 100 personnes, le demandeur doit fournir le personnel complémentaire nécessaire.

Chaque utilisation des Arènes est mentionnée sur une fiche établie en double exemplaire afin de vérifier le bon respect du règlement. Un exemplaire est remis au demandeur, après signature et mention des remarques éventuelles.

Cette fiche est utilisée pour la facturation de la location.

### 2.2 - Utilisation par les associations

Les règles prévues pour les particuliers s'appliquent également aux associations qui sont tenues de respecter les consignes communiquées par la concierge.

En cas d'accueil de public, les organisateurs sont en outre responsables du respect des règles de sécurité prévues.

Le service vin d'honneur n'est pas proposé aux associations.

### **3) Utilisation de l'amphithéâtre**

L'amphithéâtre est utilisé pour les spectacles et autres manifestations organisés par la municipalité et les associations.

Les lieux sont remis propres à l'organisateur qui doit les rendre dans le même état.

L'organisateur est entièrement responsable de la manifestation sous tous ses aspects : sécurité, ordre public, etc...

#### Concours de la concierge

La concierge des Arènes est Madame Roselyne PASQUIER.

Madame PASQUIER est chargée de l'accueil des usagers. Elle communique au moins à un responsable de l'association ou du groupe les renseignements pratiques à connaître pour l'utilisation des lieux.

En cas de besoin, il est possible de s'adresser à elle soit en se rendant à la conciergerie, située 39 rue des Arènes, soit en l'appelant au 02.41.59.22.28.

Doué La Fontaine, le 7 juillet 1997

Le Maire  
Jean-Pierre POHU